

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023-94

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2023.

Objet : Dénomination de rue – Rues de l'Avenir et des Clairs logis

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS,

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS (pouvoir à Frédéric GOULIER), Maxime AMBARD, (pouvoir à Frédéric TISSOT), Aubin AMARDEIL (pouvoir à Jean-François DODET), Aurélie DE VOS, Laurianne SENE (pouvoir à Rémi DELATTE).

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Antoine CAMUS et Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI ont été nommés secrétaires.

Monsieur Laurent THEOU expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les difficultés rencontrées par l'unique propriétaire de la maison se trouvant en face du square rue de l'Avenir rencontre des difficultés de localisation de sa maison par les tiers, son adresse postale étant rue des Clairs Logis.

Compte tenu de l'aménagement des sens uniques des 2 rues adjacentes, la dénomination de cette partie de la rue des Clairs Logis n'apparaît pas cohérente. Il serait souhaitable qu'elle porte le nom de : rue de l'Avenir afin de suivre le sens de circulation des véhicules.

Il est donc proposé au Conseil municipal de dénommer la partie de la rue des Clairs Logis à l'Est devant le square, en rue de l'Avenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (28 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) de dénommer la partie de la rue des Clairs Logis à l'Est devant le square, **en rue de l'Avenir** et d'autoriser M. le Maire à mettre à jour le cadastre et le fichier postal en conséquence.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **27 DEC. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,



Antoine CAMUS



Fatiha CHARIFI ALAOUI

Date de publication : **27 DEC. 2023**